

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## L'INQUIÉTANT KAISER

Grâce à l'inquiétant personnage que la divine Providence a placé sur le trône de l'Empire allemand, notre vieille Europe ne manque jamais d'occupation. Le malheur est qu'il nous en coûte fort cher, car la principale occupation qu'il nous procure consiste à nous tenir toujours en garde contre les soubresauts de sa redoutable fantaisie.

L'autre jour, à Strasbourg, il embrassait tout le monde sur les deux joues. Quarante-huit heures après, il lançait un pétard dans les jambes de ceux qu'il cajolait si fort la semaine précédente.

Entre son toast pacifique de Strasbourg et l'attitude d'hostilité contre la France qu'il a subitement prise dans les affaires marocaines, il ne s'est pourtant rien passé qui justifie un pareil changement.

Toutes les puissances européennes, signataires de l'Acte d'Algésiras, étaient d'accord sur la conduite à tenir à l'égard des deux sultans. La France n'avait aucunement dissimulé ses intentions.

Dès le lendemain de la proclamation de Moulay-Hafid à Tanger, la France, par l'organe de M. Regnaud, avait répondu à Menebbi et à El Guebhas qu'elle se désintéressait de la question dynastique et qu'elle n'exigeait que le maintien de l'ordre. En même temps elle précisait son point de vue dans les affirmations suivantes :

1<sup>o</sup> Il est nécessaire que les puissances étudient d'abord les garanties à obtenir pour les intérêts européens.

2<sup>o</sup> L'entente des puissances sur ces garanties est aussi nécessaire que ces garanties elles-mêmes.

3<sup>o</sup> Il y a encore trop d'inconnu dans la situation intérieure du Maroc pour qu'une décision puisse être prise avant complète information.

Sous ces réserves, la France, à aucun moment, n'a manifesté le parti pris de ne pas reconnaître Moulay-Hafid. Elle voulait que la situation fût bien précisée.

C'est le 26 août que ces propositions de la France furent transmises aux puissances ainsi appelées à faire connaître les conclusions qu'elles leur suggéraient.

Or, l'Allemagne n'avait soulevé aucune objection.

Puis, brusquement, on apprend en Europe que le consul allemand, qui se trouvait à Fez avec tous ses collègues européens, s'est subrepticement rendu dans la capitale du Maroc où réside Moulay-Hafid qu'il va ainsi reconnaître, tout seul, comme sultan légitime. Enfin, le lendemain paraît dans la Gazette de l'Allemagne du Nord — journal officieux de l'Empire — une note disant « que le gouvernement allemand fait remarquer aux puissances signataires de l'acte d'Algésiras que la prompte reconnaissance de Moulay-Hafid servirait à amener le calme définitif dans les affaires marocaines. »

Depuis son débarquement provocateur à Tanger, en 1905, — époque où il était le protecteur de Abd-el-Aziz lâché aujourd'hui au profit de Moulay-Hafid — le Kaiser n'avait pas commis, à l'égard de la France, un acte aussi malveillant.

Avant même de savoir quelles sont les intentions de Moulay-Hafid et tandis que les autres puissances négocient, l'Allemagne se sépare brutalement de l'Europe et fait presque sommation aux chancelleries d'avoir à reconnaître Moulay-Hafid. Ce tour de passe-passe diplomatique et cette tentative brutale de pression ne feront perdre à aucun gouvernement le calme qui convient. Espérons qu'on n'en continuera pas moins à discuter avec tout le sang-froid nécessaire sur les garanties d'ordre et de paix qu'il faut exiger de Moulay-Hafid avant de le reconnaître. La conduite de la France ne doit pas être modifiée. Et par la Guillaume II s'apercevra, comme

il l'a déjà vu à Algésiras, que l'Europe n'est pas disposée à se laisser conduire par lui.

Il ne saurait avoir la prétention d'imposer Moulay-Hafid avant qu'il ait pris les précautions indispensables pour assurer l'ordre et la sécurité des Européens. C'est là un point sur lequel il est impossible de céder.

Mais ces deux manifestations sont bien caractéristiques. Venant quelques heures après le discours où Guillaume II blâmait sévèrement les personnes qui par des tracasseries ou des calomnies cherchent à troubler la paix du monde, elles montrent qu'il faut n'avoir aucune confiance dans les assurances pacifiques que le Kaiser prodigue à certains jours !

Rien ne dément plus formellement les paroles de l'Empereur allemand que ses actes ! Avec lui, la consigne doit être de toujours se méfier !..

Emile LAPORTE.

## EN RUSSIE

### Le jubilé de Tolstoï

La décision du Saint-Synode, interdisant les fêtes en l'honneur de Tolstoï, donne lieu à des commentaires dans toute la presse russe.

Le *Norvè Vrémia* déclare que l'hommage rendu à Tolstoï s'adresse non pas à son œuvre théologique, mais à sa personnalité et à la puissance de ses créations artistiques. Tous les Russes, même les orthodoxes les plus rigides, peuvent célébrer de toute leur âme cette fête de la littérature russe.

Le *Golos-Pravdy* (octobriste) déclare que ce serait un suicide national que de renoncer aux fêtes en l'honneur de Tolstoï.

Le *Reitch* estime que l'édit du Saint-Synode éveillera un écho profondément douloureux chez tous ceux auxquels sont chers la dignité et le bon renom du peuple russe.

Le *Slovo* déclare que le Saint-Synode a blessé le sentiment national russe et que son édit provoquera de nombreuses défections parmi les fidèles de son Eglise.

Le *Rouss* voit là l'indication d'une scission dans le sein de l'Eglise russe.

Le *Sovromestnoïé* déclare que le Saint-Synode a rompu par là avec la civilisation russe et s'est séparé du pays.

Seul, le *Rousskoïé Snamia*, organe de l'extrême droite, approuve le Saint-Synode et qualifie Tolstoï d'idole et d'anarchiste, méritant le mépris de tous les véritables Russes.

## LA VISION A DISTANCE

Après plusieurs autres, M. Georges Rignoux, de La Rochelle, a abordé le problème de la vision à distance par fil télégraphique, et vient d'obtenir des résultats intéressants. Il n'y a rien encore de définitif dans les dispositions adoptées, mais les bases du procédé ne changeront sans doute pas.

Elles consistent à faire voir d'une localité A séparée d'une localité B par 100 ou 500 kilomètres, un objet qui se trouve en B, par l'intermédiaire d'un fil conducteur. Pour commencer, M. G. Rignoux n'a pu transmettre que des images très simples : celle par exemple d'un carré découpé dans une feuille de papier. Cette image était très reconnaissable, bien qu'un peu bossuée en certains endroits, et un peu déformée par allongement dans le sens horizontal.

Mais, ces jours derniers, M. G. Rignoux a obtenu mieux. Il a pu transmettre une figure géométrique tracée en blanc sur fond noir, en utilisant des appareils plus sensibles. Sans doute, il ira plus loin dans la voie où il s'est engagé.

Le principal avantage du dispositif, c'est le système d'éclairage succes-

sif des divers points de l'objet. Dans les tentatives précédentes, l'objet à transmettre était éclairé en bloc par un faisceau lumineux fixe.

Quelques réserves s'imposent toutefois.

Jusqu'ici, le transmetteur et le récepteur ont été situés dans la même chambre et non à 100 ou 500 kilomètres l'un de l'autre. Mais il n'y a pas, paraît-il, de difficulté notable à opérer à distance, vu l'extrême perfection des appareils de synchronisation. Il suffira de disposer de deux appareils marchant bien ensemble.

D'autre part, l'image, dans les expériences faites jusqu'ici, n'est visible qu'au bout d'une minute. Par conséquent, on ne peut songer encore à voir des objets en mouvement. Mais en accélérant la vitesse de transmission, et c'est là ce que cherche M. Rignoux en ce moment, on pourra arriver à l'instantané et à la vision du mouvement. Enfin, jusqu'ici, il n'y a eu de transmissions que d'images, de figures géométriques. Pour des objets en relief, pour des images proprement dites, il faudra des appareils plus sensibles. M. G. Rignoux n'en est qu'aux débuts, et ce qu'il fournit, est seulement la démonstration de la possibilité de la vision à distance par l'électricité. Son « téléphoto » n'est qu'un appareil de démonstration. Il ne faut pas y voir autre chose ; mais on est en droit d'espérer que ce sera un précurseur et que d'autres appareils suivront, établis sur le même principe, et qui constitueront la solution d'un problème qui est tout à fait « dans l'air ».

## Un mot du Président

On connaît la réponse d'Henri IV à son jardinier qui se plaignait de ne pouvoir faire pousser des arbres sur les terrains arides, autour du château de Nérac : « Eh bien, plantez-y des Gascons ». Mezin, berceau du président de la République, est tout près de Nérac, et M. Fallières fait des « Mots » sur ses compatriotes qui valent bien ceux du Navarrais.

C'était au lendemain de son retour de Norvège. Le président de la République recevait à l'Élysée quelques visiteurs. On lui présenta un photographe qui lui offrit une carte fort remarquable. Le chef de l'Etat y était représenté debout sur le pont de la « Vérité » les yeux fixés sur la ligne de l'horizon. Il portait une casquette d'officier de marine, qui faisait fort bien avec l'habit et le grand cordon. Cette coiffure lui donnait une allure militaire, un peu théâtrale un air à la Guillaume II.

M. Fallières fut enchanté de ce portrait. Comme il en remerciait l'auteur : — Mais je vous connais, dit-il, vous êtes de Toulouse et vous avez été élevé au lycée de Bordeaux. Vous voilà maintenant à Paris.

— Comme vous, M. le président, répondit l'artiste.

Le président sourit, et avec cette pointe d'accent qu'il garde comme un pieux souvenir du sol natal :

— Comme moi, en effet. Les Gascons remontent la Garonne... jusqu'à Paris ! ils ne la redescendent jamais.

## Le roi de Grèce à Aix-les-Bains

Le roi de Grèce, Georges I<sup>er</sup>, comme toutes les années, villégiature à Aix-les-Bains. Les Savoyards le considèrent comme un des leurs. Les petits circons, quand il passe, l'appellent Georges tout court, et le roi sourit.

De toutes les petites aventures dont il est le héros, il s'entretient quotidiennement avec Christine sa massesse de confiance.

— Christine, disait-il un jour, tandis qu'avec autant de vigueur que de respect la massesse frictionnait les épaules royales, suis-je potelé ?

Et Christine de répondre :

— Mais oui, Majesté, vous avez même des fossettes.

— Alors le roi d'un ton ennuyé :

— Pourquoi donc, lorsque les Savoyards parlent de moi, disent-ils : ce grand maigre ?

Christine, inutile de le dire, est dévouée jusqu'à la mort à son illustre client. Elle parle sans cesse de lui et de la famille royale, à qui elle donne aussi ses soins.

— Moi, disait elle, j'ai le mollet plus gros que la reine de Grèce.

— Comment le savez vous, Christine ?

— C'est bien simple. Un jour, à Athènes, tandis que j'étais occupée à masser la reine, Sa Gracieuse Majesté se plaignit de prendre trop d'embonpoint.

Comme c'était mon devoir, je la rassurai. Je lui jurai que ma jambe était bien plus grosse que la sienne.

Elle ne voulut pas me croire. Je lui offris de mesurer : elle daigna y consentir. Là-dessus le roi arriva. C'est lui même qui a constaté que j'avais raison.

## L'Amérique à Paris

Dans un restaurant sportif de la porte Maillot, à l'heure de l'apéritif. On parle auto, records, boxe, etc., en toutes les langues.

Entre un superbe nègre, cravate rouge, chemise verte, dents blanches à Londres, visage passé à la teinture d'iode.

Il n'a pas fait un pas dans le café qu'un monsieur assis à une table se lève et, d'une voix très douce, avec l'accent anglais, lui dit :

— Sortez, je ne veux pas vous voir.

Le nègre ne croit pas que ces mots s'adressent à lui, et passe.

Le monsieur répète :

— Sortez d'ici. Je ne veux pas que vous soyez ici je suis.

Le nègre s'arrête, regarde l'inconnu et veut continuer son chemin.

A l'instant, il reçoit sous le menton un magnifique direct qui l'étale sur le sol, et le monsieur très doux se met en devoir de le balayer hors de la salle. On a toutes les peines du monde à le lui arracher des mains. L'homme très doux crie :

— Je suis un Américain, je suis un blanc, je suis un homme libre ! Je ne veux pas voir cette vermine d'homme de couleur dans le même restaurant que moi.

## Trucs météorologiques

Voici toute une série de trucs météorologiques, dont le Vieux Major n'a même pas la moindre idée :

« Doit-on craindre le mauvais temps, la pluie et l'orage : les chiens grattent la terre, les chats en se lavant se passent la patte derrière l'oreille, les taupes exhument leurs monticules et vers le soir les chauves-souris inquiètes pénètrent dans les maisons. Si le coq et l'alouette chantent plutôt que d'habitude, c'est un signe certain d'orage, corbeaux et corneilles s'appellent à grands cris, oies et canards s'agitent et plongent sans relâche, et les hirondelles volent au ras du sol parce que les insectes qui constituent leur nourriture habituelle, sont eux aussi descendus plus près de la terre. »

« S'il doit faire beau, au contraire, le gibier à poil reste dans les bois, les rossignols chantent toute la nuit et les tourterelles roucoulent ; ces oiseaux se perchent au sommet des arbres et bien en vue. Les grenouilles sortent de l'eau et coassent avec volubilité, tandis que les araignées travaillent énergiquement, les mouches et les cousins tourbillonnent en bande avant le coucher du soleil, et la nuit venue, les vers luisants brillent d'un éclat extraordinaire, les abeilles, les frelons et les guêpes se montrent de bon matin. »

## INFORMATIONS

### Au Maroc

#### La harka en déroute

Toute la colonne Allix a attaqué, lundi matin, à six heures, le camp de la harka. Le combat a duré quatre heures.

La harka est entièrement en déroute, avec de grandes pertes.

Nous avons eu seulement trois blessés.

Voici de nouveaux détails sur l'écrasement de la harka sud-oranaise. Le combat a eu lieu à 5 kilomètres environ de Bou-Denib dans la direction du campement de la harka.

Les quelques nouvelles apportées par les courriers au point où a été établi le poste télégraphique militaire disent que les reconnaissances envoyées par le colonel Allix, dans la direction du nord-ouest, ayant signalé, dès cinq heures du matin, que les Berabers, conformément à ce qu'ils avaient dit la veille, avançaient sur trois côtés avec assez d'ordre, la colonne s'est mise aussitôt en route, en formation de combat, l'artillerie de 75 flanquant les côtés et les pièces de 80 se tenant à l'arrière.

Les trois groupes marocains ont ouvert le feu et cherché à envelopper la colonne, mais ils ont été maintenus à distance par le feu des mitrailleuses et des pièces de 75.

A aucun moment ils n'ont pu approcher à moins de 500 mètres.

Le tonnerre de l'artillerie semble avoir provoqué l'épouvante dans les rangs de la harka, dont les combattants, après avoir tirillé un peu au hasard, se sont séparés en deux groupes ; le premier, allant vers le Taflalet, l'autre vers le Guir.

La harka a opposé une bien faible résistance par rapport à celle qu'elle avait opposée au premier bombardement de Bou-Denib, lors duquel elle avait fait preuve d'un grand courage.

Maître du terrain, le colonel s'est avancé jusqu'à Tazzouguert, où il s'est établi sur le camp désert.

Dès les premiers coups de canon, les femmes et les enfants avaient fui.

On est sans nouvelles d'Ali Lolouel ami de Moulay-Hafid, qui devait commander la harka.

Quant au fanatique marabout Moulay-E-Hassen, ce vieillard octogénaire qui prêche la guerre sainte et a groupé le contingent de la harka, on croit qu'il a fui vers le Taflalet.

Dans le combat, c'est l'artillerie qui a eu le grand rôle, c'est elle qui a déblayé le terrain et qui a assuré la victoire avec des pertes peu sensibles eu égard à l'importance des forces engagées.

Le lieutenant Schwartz, qui a été blessé est venu, récemment de France. Sa blessure est peu grave.

Le colonel Allix continue la poursuite.

### La note franco-espagnole

A l'issue de l'entrevue qu'il a eue, au Quai d'Orsay, avec le ministre des affaires étrangères, l'ambassadeur d'Espagne à Paris a avisé son gouvernement des déclarations qui lui avaient été faites par M. Pichon.

L'accord qui avait été déjà réalisé sur les grandes lignes de la Note à envoyer aux puissances s'est également établi sur les points secondaires.

Dans ces conditions, il est à prévoir que la Note franco-espagnole sera remise aux chancelleries dès que le gouvernement espagnol aura fait connaître à son représentant à Paris qu'il adhère aux résolutions arrêtées entre le marquis del Muni et M. Pichon, c'est-à-dire à très bref délai.

### L'abdication d'Aziz

El-Mokri, ministre d'Abd-el-Aziz, est arrivé à Tanger pour négocier les conditions de la reddition d'Abd-el-Aziz ; il a déjà eu une entrevue avec El-Menebbi.

Une première difficulté se présen-

te, à savoir avec quelle personnalité il pourrait traiter, aucune n'ayant reçu la mission et ayant l'autorité pour pouvoir parler dans ces conditions au nom de Moulay-Hafid. El-Menebbi recevra donc les propositions faites par El-Mokri au nom d'Abd-el-Aziz et les transmettra à Fez pour que Moulay-Hafid puisse y répondre.

La situation favorable de M. Toungui et la non reconnaissance du nouveau sultan à Mogador permettront à Abd-el-Aziz d'obtenir des conditions plus douces, quoique l'on prête à Moulay-Hafid l'intention de traiter son frère avec une grande générosité, lui laissant la faculté de résider au Maroc dans la ville qui lui conviendra et lui accordant une liste civile très raisonnable pour lui permettre de vivre lui et son entourage.

### En Turquie

De Constantinople : La rumeur suivant laquelle on va relâcher les anciens dignitaires, qui avaient été mis en état d'arrestation, est très malheureusement confirmée aujourd'hui.

Un iradé impérial autorise le ministre de la guerre à remettre en liberté, séance tenante, l'ancien ministre de la marine, Rami pacha, et l'ancien premier secrétaire du sultan, Taxin pacha.

Sur 166 membres du conseil national, 100 ont été élargis, entre autres un frère du ministre des affaires étrangères, Tewfik pacha, et un frère de l'ex-grand-visir, Saïd pacha. L'île de Prinkip, dans la mer de Marmara, leur a été assignée comme résidence.

### Nouvelles d'Extrême-Orient

Les journaux d'Extrême-Orient, arrivés à Marseille, par Brindisi, ont apporté des nouvelles intéressantes d'Extrême-Orient.

L'*Avenir du Tonkin* publie la relation d'une embuscade dans laquelle le capitaine Fleury et le lieutenant Delattre trouvèrent la mort, le 1<sup>er</sup> août au soir. C'est à Lang-Sue, sur le territoire de Luc-An Chou, que se produisit le triste événement, au cours d'une reconnaissance dirigée par les groupes des capitaines Fleury et Buy.

Le combat s'engagea au village de Lang-Vao, qui est entouré de hautes crêtes occupées par 500 ou 600 Chinois.

Le village fut, deux fois, pris par nos troupes et deux fois les Chinois s'en réemparèrent.

Le combat prit bientôt les allures d'un véritable corps à corps ; les coups de fusil s'échangeaient à 50 mètres à peine et, en dernier lieu, à une trentaine de mètres tout au plus.

Le capitaine Fleury étant tombé, le lieutenant Delattre, très brèvement, se porta à son secours ; mais tombait tout aussitôt, frappé d'une balle.

Les Chinois se ruèrent alors sur les corps de nos malheureux officiers, non encore morts, les décapitèrent et emportèrent leurs têtes en poussant des hurrahs sauvages.

Les réformistes manœuvrent, comme nous, au sifflet, et semblent une véritable troupe, bien entraînée, bien armée ; ils n'ont point de fusils Lebel, mais des carabines indo-chinoises, celles probablement qu'ils ont prises à Ban-Mang et dont ils savent parfaitement se servir.

Le détachement du capitaine Fleury était fort d'une centaine de fusils, tirailleurs et légionnaires.

### Pain de troupe

Les adjudications pour la fourniture du pain de troupe qui viennent d'avoir lieu au chef-lieu de chaque département ont réussi, mais elles n'ont pas donné de résultats favorables au point de vue des prix.

L'augmentation du prix de la ration est générale : elle occasionnera, pour l'ensemble du service, un supplément de dépenses de près de 10.000 francs par jour, dû au renchérissement du prix des farines, au relèvement de la main-d'œuvre civile

et à l'accroissement des frais généraux de toute nature à la charge des entrepreneurs.

Cette augmentation avait été signalée à l'avance par le service de l'intendance ; aussi afin de la réduire le plus possible et de limiter les dépenses budgétaires, le Sous-Secrétaire d'Etat a-t-il décidé, quelques jours avant les adjudications, que celles-ci ne seraient passées, par exception, en 1908, que pour une période de six mois qui expirera le 31 mars 1909, au lieu d'un an.

A cette date, les conditions de la nouvelle récolte permettront, sans doute, de traiter pour une nouvelle période de six mois à des prix moins onéreux.

On peut espérer aussi qu'à cette date, et c'est là le point important, les expériences pour la fabrication du nouveau pain, qui se poursuivent activement dans toutes les manutentions militaires, notamment à celle du quai de Billy, seront terminées et qu'il sera alors possible de fixer définitivement le type de pain adopté par l'administration et qui sera imposé à tous les entrepreneurs.

#### Transatlantiques monstres

La construction des deux transatlantiques géants, qui déplaceront huit mille tonnes de plus que le « Lusitania » et le « Mauritania », de la ligne Cunard, a commencé, et durera trois ans. La ligne White Star, pour le compte de laquelle ils ont été mis en chantier, les appellera « Olympic » et « Titanic ». Ces deux léviathans de la mer ne seront pas appelés, d'après les intentions de leurs propriétaires, à battre le record de la vitesse.

#### Pie IX accusé de vol

Un épisode curieux se produisit en 1892, à la veille de la béatification de Christophe Colomb, dont le pape Léon XIII s'était fait l'ardent défenseur. On découvrit en compulsant d'anciens textes que le grand navigateur avait eu deux enfants d'une femme dont on n'a jamais pu prouver qu'elle soit son épouse légitime. Le procès en béatification fut aussitôt suspendu. Il n'a jamais été repris.

La béatification du pape Pie IX, dont on s'occupe actuellement au Vatican, vient de soulever, elle aussi, une opposition inattendue. Introduite par la famille Falconieri, de Rome, elle est fondée sur des motifs purement juridiques. Pie IX, à en croire la famille Falconieri, aurait commis, entre 1849 et 1865, une série d'actes tendant à l'appropriation illicite de certains biens fidéicommissaires appartenant à la famille Falconieri.

Après de longs efforts, Pie IX aurait atteint son but, grâce à l'aide du cardinal Giacomo Antonelli et de quelques autres personnes de son entourage.

Le patrimoine contesté s'éleverait à une valeur de trente millions. La cause n'est d'ailleurs pas jugée. Le tribunal civil de Rome est nanti de l'affaire depuis le 27 août 1900. Le procès en est encore à la période d'instruction.

Dans l'acte d'opposition qui a été signifié par huissier au cardinal Serafino Cretoni, président de la congrégation des rites, et à M. Antonio Cani, il est enjoint aux prélat intéressés de suspendre immédiatement le procès de béatification et sanctionnement commencé. L'acte d'opposition pose en fait que l'appropriation induite du patrimoine Falconieri par le défunt pape ressortit clairement des mémoires soumis à la justice et même d'une sentence déjà rendue par le tribunal. De sorte que la vertu et la sainteté aux effets de la béatification de Giovanni Mastai Ferretti, pape

sous le nom de Pie IX, doivent être absolument exclues.

La démarche de l'huissier Cesare Fioratti, qui s'en vint notifier en grande pompe, il y a quelques jours, au cardinal Cretoni et à M. Cani l'acte d'opposition des Falconieri, a naturellement provoqué au Vatican une certaine émotion. Inutile d'ajouter que le procès en béatification de Pie IX suivra néanmoins son cours.

#### Les crimes rituels des « Voudous »

L'horrible superstition des Sociétés nègres de Cuba vient de faire encore une victime. D'une enquête faite par les autorités judiciaires de Mantanzas, il résulte en effet, que ce sont bien, comme on le soupçonnait, les Sociétés « Voudous » qui ont enlevé la petite Luisa Valdez, fillette de trois ans, qui disparut dans des conditions mystérieuses il y a quelque temps. On a acquis la triste certitude que la pauvre petite a été enlevée par les sorciers noirs et que l'un d'eux, après l'avoir égorgée, lui a arraché le foie pour le faire cuire et le donner à manger comme remède à une vieille négresse malade. Et ce n'est pas là un fait isolé : depuis deux ans, des crimes rituels ou tentatives d'enlèvement sont signalés sur des points très éloignés de l'île.

Les autorités cubaines font tous leurs efforts pour arriver à connaître les sorciers qui répandent l'affreuse doctrine parmi les noirs ; mais la terre est si fertile en crimes rituels qu'il est difficile de donner quelque renseignement. On n'apprend la présence des « Voudous » dans une région que lorsqu'un de leurs effroyables crimes rituels y a jeté l'épouvante et l'horreur.

#### Petites Nouvelles

Le rendement des impôts et revenus indirects et des monopoles pour le mois d'août 1908 s'élève à la somme de 232.280.203 fr.

Ce chiffre accuse par rapport aux évaluations budgétaires une moins-value de 4 millions 797.800 fr. et représente par comparaison avec les recouvrements effectués pendant la période correspondante de 1907, une diminution de 8.190.200 fr.

— A la suite de plusieurs plaintes, une perquisition a été opérée dans les bureaux d'une Société financière de Nancy dont le siège est à Londres. Les coffres-forts étaient vides, le passif serait assez considérable. La perquisition et l'enquête se poursuivent.

— La « Correspondance » de Budapest, annonce comme officielle, pour le 1<sup>er</sup> octobre, l'arrivée à Budapest, du roi et de la reine d'Espagne, qui viendront faire une visite à l'empereur François-Joseph. A cette occasion de grandes fêtes seront données et un grand bal de cour aura lieu au palais royal de Budapest.

— M. Millières-Lacroix a quitté mercredi Paris. Pendant son absence, l'intérim du ministère des colonies sera assuré par M. Doumergue, ministre de l'instruction publique. L'absence de M. Millières-Lacroix sera d'environ un mois.

— Des secousses sismiques ont été ressenties ces jours derniers à Constantinople, mais elles ont été moins violentes et moins fréquentes que précédemment.

— D'après les journaux allemands neuf Sociétés d'anciens combattants français habitant la Lorraine allemande auraient résolu de conclure une entente avec les Sociétés de vétérans allemands pour travailler à un rapprochement entre les deux pays.

— D'après les journaux allemands neuf Sociétés d'anciens combattants français habitant la Lorraine allemande auraient résolu de conclure une entente avec les Sociétés de vétérans allemands pour travailler à un rapprochement entre les deux pays.

— D'après les journaux allemands neuf Sociétés d'anciens combattants français habitant la Lorraine allemande auraient résolu de conclure une entente avec les Sociétés de vétérans allemands pour travailler à un rapprochement entre les deux pays.

## CHRONIQUE LOCALE

### Exagérations !

La laïque continue à recevoir les coups de ses adversaires.

Elle ne s'en portera pas plus mal, car de son côté, elle continue sa lutte contre ses adversaires.

Nous sommes même certains de l'issue de la lutte, car alors que les adversaires de la laïque ressassent contre elle griefs et critiques surannées, la laïque poursuit patiemment et avec succès son œuvre d'éducation populaire.

Nous disions tout récemment qu'il restait encore à la laïque beaucoup à faire pour mener à bonne fin l'œuvre d'éducation qui lui est confiée, mais nos adversaires nous la baillent belle quand ils affirment qu'elle n'a rien fait.

Cette exagération de la part des adversaires sera une des causes même du succès des éducateurs primaires.

Il faut reconnaître à chacun son mérite, et toutes les constatations que fera X. Pinxit, du *Quercinois*, ne prouveront pas que le nombre des illettrés ait augmenté comparativement à l'époque où la France était « instruite, éduquée » par les frères des écoles chrétiennes.

Mais X. Pinxit triomphe !

D'un rapport publié par Mme Courbet, directrice de l'asile Michelet, il résulte que sur 23.243 femmes hospitalisées, « 95 0/0 ne savent ni poser un bouton, ni faire cuire deux œufs sur le plat », mais il paraîtrait que « 96 0/0 savent lire et écrire ».

Ceci est bien quelque chose, et c'est même une excellente constatation qui mérite d'être faite en faveur de la laïque.

Car X. Pinxit nous permettra bien de ne pas tenir compte de façon absolue de sa statistique relative à l'ignorance des femmes quant aux soins du ménage.

Cette statistique nous paraît plutôt exagérée et X. Pinxit lui-même en conviendrait.

Mais retenons cet aveu : 96 0/0 savent lire.

Il y a 50 ans, c'était à peu près le nombre des élèves qui fréquentant les couvents ne savaient ni lire ni écrire. Répétons le donc, la laïque a un peu de bon.

L. B.

#### Réserve

M. Veber, capitaine d'infanterie en retraite, est nommé capitaine de réserve et affecté au régiment de Cahors.

M. Darroux, sous-lieutenant de réserve, est nommé lieutenant au régiment de réserve de Cahors.

#### Aux planteurs de tabac

Le bureau de la fédération des planteurs de tabac adresse aux planteurs de l'arrondissement de Gourdon un appel pour les engager à se constituer en syndicat.

Il fait ressortir que les conditions économiques de l'existence et du travail ont singulièrement augmenté alors que le prix du tabac au producteur est resté le même depuis un siècle.

Le bureau de la fédération nationale aujourd'hui constituée espère que son appel sera entendu et que bientôt, dans toutes les communes, les planteurs, comprenant l'utilité des groupements, se tendront fraternellement la main et constitueront des syndicats qui se feront représenter l'an prochain au congrès de Grenoble.

Les Gourdonnais ne resteront pas

mon Giguët.

Cet Achille Giguët est un malicieux personnage qui n'avait pas, sans intention, fait intervenir madame Beauvisage, dont il constatait ainsi la suprématie conjugale. Mais l'assemblée était trop de son pays pour saisir cette petite noce. En province, d'ailleurs, les femmes se mêlent très couramment de toutes les affaires les plus viriles de leurs maris, et la vieille histoire de cette servante de curé répondant gravement : « Nous ne disons pas de messes à ce prix, » a un sel qui, dans bien des petites villes, ne saurait pas être senti.

Enfin, voici Sallenaue, et je suis d'abord frappé de l'aisance et de la dignité calme qu'il apporte à la tribune. C'est là, madame, pour d'autres épreuves plus sérieuses, un bien rassurant symptôme, car il n'y a pas à se faire d'illusion, la qualité et la valeur des gens devant lesquels on parle ne fait presque rien à l'affaire. Pour l'orateur que la peur talonne, grands seigneurs et portefaix sont même chose. Ce sont toujours des yeux qui vous regardent, des oreilles qui vous écoutent ; on n'a plus devant soi des individus, on a une grande personne morale, l'assemblée, que l'on sent en masse, sans en analyser les éléments.

Après avoir en quelques mots, énuméré les liens par lesquels il tient au pays, et avoir glissé une allusion très adroite et très digne à sa naissance, qui ne res-

ssemble pas à celle de tout le monde, Sallenaue a exposé ses idées politiques. La République lui paraîtrait le plus beau des gouvernements, mais il ne la croit pas possible à établir en France ; partant il ne la désire pas. Il pense qu'un gouvernement vraiment parlementaire, où la politique de camarilla serait assez vigoureusement muselée pour qu'on n'eût rien à craindre de ses éternelles échappées et de ses incessantes entreprises, peut largement pourvoir à la dignité et à la prospérité d'une nation. La liberté, l'égalité, ces deux grands principes qui ont triomphé en 89, reçoivent d'un pareil gouvernement toutes les garanties sérieuses. Quant aux escamotages que le pouvoir royal peut vouloir pratiquer contre eux, il n'appartient pas aux institutions de les prévenir. C'est aux hommes, c'est aux mœurs, c'est aux honneurs, c'est à la valeur des gens devant lesquels on parle et qui est trop représenté. Pour garder son indépendance, il est décidé à n'accepter aucun emploi, aucune faveur du gouvernement. Ceux qui l'auront nommé ne doivent pas non plus s'attendre à le voir jamais se charger pour eux d'une démarche qui ne soit pas

entièrement ratifiée par la raison et par la justice. On a dit que le mot *impossible* n'était pas français. Il y a pourtant pour lui une impossibilité qu'il connaît, et devant laquelle il s'honore toujours de s'arrêter, c'est celle de l'injustice, et celle de l'atteinte même la plus lointaine portée au bon droit. (Bruit applaudit.)

Le silence une fois rétabli :

— Monsieur, dit un des électeurs, après avoir obtenu la parole de monsieur le président, vous avez dit que vous n'accepteriez aucun emploi du gouvernement. N'est-ce pas là impliquer un blâme contre les fonctionnaires ? Je m'appelle Godivet, je suis receveur de l'enregistrement, et je ne crois pas cependant pour cela devoir encourir le mépris de mes honorables concitoyens.

Réponse de Sallenaue :

— Je suis heureux, monsieur, d'apprendre que le gouvernement vous a investi de fonctions que vous remplissez, j'en suis sûr, avec une parfaite droiture et avec une parfaite habileté ; mais j'oserai vous demander si d'emblée vous avez été porté à la recette que vous gérez.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Certainement non, monsieur, j'ai commencé par être trois ans surnuméraire ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

heures du soir, brillante retraite aux flambeaux.

A 9 heures, reprise du bal de nuit ; à 10 heures, grande bataille de confetti.

Lundi 14, le « Formidable » éveillera pour la dernière fois nos braves habitants.

A 3 heures, jeux divers : de la cruche, poêle, pipe, ficelle, baquet, courses en sac et pédestre, etc.

A 9 heures, bal de nuit. A minuit, la danse du traditionnel « Grand-Père » clôturera la fête.

N. B. — Les personnes ne dansant pas sont instamment priées de ne pas stationner dans l'enceinte du bal.

Le Comité.

#### Avenir Cadurécien

PROGRAMME DU 10 SEPTEMBRE

Marche Picarde	Bazus
Ouverture de Concert	Bouchel
Neiges d'Autan (Valse)	Kelsen
Air varié pour saxophone	
Alto	Bouillon
Menuet Chantilly	Kelsen

Allées Fénélon de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

## Nos DÉPÊCHES

#### Télégrammes reçus hier :

Paris 9 septembre 1 h. 10 s.

#### Aviation

Le vent a empêché M. Lagrange de reprendre ce matin ses expériences d'aviation. Cependant M. Blériot a effectué sur son aviateur quelques vols avec succès.

#### Colonel blâmé

Le général Zimmer commandant le 20<sup>e</sup> corps d'armée a instigé un blâme, à la suite de l'enquête officielle qui a été faite au colonel Gauchois du 25<sup>e</sup> d'infanterie, pour avoir ordonné une marche forcée au régimentalors qu'il n'y avait aucune nécessité à faire cette marche et qu'un orage des plus violents avait éclaté pendant la nuit.

#### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris 10 septembre 1 h. 47 s.

#### Aviation

M. Blériot a recommencé ses expériences d'aviation dans la matinée. Interviewé, il a déclaré que la promesse de M. Wright n'est nullement extraordinaire.

#### Le procès Grégori

Le procès de Grégori, l'auteur de l'attentat contre Dreyfus lors de la cérémonie du transfert des cendres de Zola au Panthéon, a commencé aujourd'hui devant les assises de la Seine.

Une affluence énorme assiste aux débats ; un important service d'ordre a été organisé pour assurer la tranquillité des débats.

#### AGENCE FOURNIER

#### Arrondissement de Cahors

#### Salvezou

Tapage nocturne et vol. — Dans la nuit de dimanche à lundi, quelques mauvais garnements se sont livrés, chez une vieille veuve, à des plaisanteries macabres, à des actes de brutalité et à un vol de vin.

Plainte a été portée à M. le Procureur de la République.

#### Puy-l'Evêque

Bain froid. — Dimanche soir, M. Jules Fauré, se trouvant à la pêche en bateau du côté de Grézels, avait pris avec lui M. Pierre Prieur pour conduire la barque. Arrivés à un certain endroit de la rivière, profond de trois mètres environ, Prieur fit un faux pas dans le bateau et tomba dans l'eau. Ne sachant pas nager, il se serait fatalement noyé si Fauré n'avait fait diligence pour le ramener à bord.

Accident. — Dimanche soir, M. Brocard, propriétaire aux Vitarelles, se rendait à Puy-l'Evêque pour prendre le train de huit heures du soir. Afin de raccourcir il eut la mauvaise idée de passer dans le chemin dit « les Capucins ». Ce passage n'a ni mur ni talus en bordure et domine un précipice. Brocard fit un faux pas et roula dans les jardins situés à quatre ou cinq mètres au-dessous. On le releva et on le transporta chez M. Magnien, limonaier, où on lui prodigua des soins. M. le docteur Delbreil constata une foulure au genou et des contusions assez graves qui obligeront Brocard à un repos assez prolongé.

#### Lagardelle

Chute grave. — Ces jours derniers, M. Léopold Lasmarié, passeur au bac de Lagardelle, était monté sur le câble où est fixé le câble qui traverse la rivière pour le service du bac. La poulie ne fonctionnant pas, il voulut l'arranger lorsque soudain il lâcha les mains et ne pouvant se cramponner assez fort avec les jambes, il tomba dans le vide d'une hauteur d'une douzaine de mètres environ. Dans sa chute, il se fractura une jambe à la cheville et à la cuisse et reçut des contusions tellement fortes que le médecin appelé n'a encore pu se prononcer.

#### Mauroux

Foire. — Les bœufs sont à des prix très élevés. Les moutons gras se sont vendus 0,80 le kilo, autres moutons ou brebis, de 15 à 40 fr. l'un. Oies, de 12 à 21 fr. la paire. Poules, de 4,50 à 6 fr. la paire. Poullets, de 3 à 4 fr. la paire. Lapins domestiques, 0,30 la livre. Œufs, 0,80 la douzaine.

#### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

Accident. — On nous apprend qu'un accident dont les suites auraient pu être terribles est arrivé à Rodez, dimanche dernier, à trois de nos compatriotes.

M. Vayssettes, hu

vingt-huit ans, demeurant chez ses parents à Caradillac, était occupée à couper du fourrage. Ayant été mordue à un bras par une vipère, l'enfure prit des proportions si inquiétantes, qu'on s'empressa de la transporter à l'hospice, où elle fut admise d'urgence. Grâce aux soins pressés qu'elle a reçus dans cet établissement et aux applications du sérum antivenimeux son état paraît s'améliorer.

**Cajare** — Séance du 6 septembre. La séance est ouverte à trois heures du soir, sous la présidence de M. Bor, maire.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, émet d'abord un avis favorable au sujet d'un emprunt de 3.500 francs nécessaire pour réparer les vieilles écoles de filles. Il décide ensuite que ledit emprunt sera fait au Crédit Foncier de France et remboursé en vingt annuités de 252 francs.

M. le Maire donne ensuite connaissance au Conseil, d'une lettre qu'il a reçue de M. Judeau, adjudicataire du droit de places, demandant que les marchés ne subissent pas de déplacements.

Le Conseil décide de s'en tenir à une délibération prise antérieurement.

M. le Maire fait connaître, en outre, que, pour les fraudes alimentaires, un laboratoire est établi à Rodéz. Il annonce aussi que le bureau de bienfaisance consent à vendre l'ancien couvent pour le prix de 18.000 fr.

Après avoir délibéré, le Conseil et d'avis d'accepter cette proposition.

Une commission de trois membres, comprenant MM. Granot, Gazeau et Mirabel est nommée pour presider à l'adjudication de la fourniture de pétrole.

La séance est ensuite levée, l'affaire Bonnet, du Verdier devant être traitée à huit jours.

**Cadriou** — Election complémentaire. — A l'élection complémentaire de dimanche dernier 6 septembre, M. Touze, candidat présenté par le comité républicain radical-socialiste, a été élu conseiller municipal, en remplacement de M. Colombier dont l'élection avait été annulée à cause d'insuffisance d'âge.

**Latronquière** — Mort accidentelle. — Dimanche dernier, le jeune enfant, Alfred Hermet, âgé de dix-sept mois, s'est noyé en s'amuser dans une fontaine de 80 centimètres de profondeur.

**Saint-Cyrgues-Latronquière** — Fête votive. — Le Comité organisateur des grandes fêtes qui auront lieu à St-Cyrgues, les 12, 13 et 14 septembre n'a rien négligé pour leur donner un éclat inaccoutumé.

M. Charles Byrins, le célèbre docteur américain guérissant toutes les maladies possibles et imaginables, donnera sur la Place de l'Eglise, à 3 h. 30, une séance comique.

**St-Céré** — Lundi, jour de foire, M. Léopold Guzun, propriétaire à Mayrinac-le-Francais, a trouvé, sur la place de la République, un porte-monnaie contenant 25 fr. 50 qu'il s'est empressé de déposer à la mairie où, quelques instants après, la personne qui l'avait perdu est venue le réclamer.

Toutes nos félicitations.

**La foire.** — Favorisée par un temps superbe, notre foire avait attiré nombreux vendeurs et acheteurs : nos marchés étaient bien approvisionnés. Voici la mercuriale :

Place de la République. — Les veaux de lait ont un peu diminué sur les cours précédents ; ils se payaient entre 1 fr. et 1,15 le kilo ; les boufs gras pour la boucherie valaient 38 et 40 fr. les 50 kilos ; les bœufs de labour entre 600 et 900 fr. la paire ; les bœufs d'élevage, entre 400 et 600 fr. la paire ; les vaches, de 500 à 600 fr. la paire ; les génisses, entre 350 et 450 fr. la paire.

Halle au blé et place de la Halle. — Le blé valait 15 fr. ; le seigle, 12 fr. ; le maïs, 16 fr. ; le sarrasin, 11 fr. ; l'avoine, 6,75, le tout prix moyen et le sac de 80 litres ; les pommes de terre, entre 2 et 3 fr.

Fruits. — Chasselas, entre 20 et 30 cent. le kilo ; les autres espèces, 20 centimes le kilo ; les pêches, de 20 à 40 cent. le douzaine ; les poires, 7 fr. les 50 kilos ; les melons, de 10 à 40 cent. la pièce.

## Arrondissement de Gourdon

**Gourdon** — Accident. — Grand émoi dimanche matin sur la Place Saint-Pierre. Au moment où le marché battait son plein un cheval attelé à une charrette vide débouchait de la rue Saint-Jean sur la place encombrée de jardinage. Comme c'est l'usage ici, les bancs ou les corbeilles interceptent toute circulation. Impossible de tourner d'un côté ou de l'autre ; toute la place est envahie. Le cheval, difficilement maintenu par son conducteur, renversa Mme Bouygues, marchande de quatre-saisons, bien connue en ville sous le nom de « Mion ». Une des roues du véhicule passa sur la jambe de Mme Bouygues, qui fut relevée et transportée dans une maison voisine.

Effrayé par les cris des personnes témoins de l'accident, le cheval fonça parmi les corbeilles et les piles de jardinage. Ce fut un saut qui peut être général parmi les légumes de toutes sortes qui jonchaient le sol. Le cheval put être maîtrisé au seuil même de l'église.

L'état de Mme Bouygues est moins grave qu'on pouvait le redouter ; elle en sera quitte pour une interruption de travail de quelques jours. Il va s'en dire que son émotion a été vive.

A l'avenir, un peu de police, s. v. p.

**Gramat** — Deux enfants dans une puitsarde. — Lundi, vers dix heures, deux jeunes enfants, âgés de 5 à 6 ans, fils l'un de M. Antonin Cocula, chapelier à Gramat, l'autre de M. Gabriel Cocula, négociant à Marseille, en villégiature à Gramat, s'amusaient au bord d'une puitsarde dans un jardin appartenant à M. Périé, jardinier à Gramat. Vouant attraper des têtards, les deux enfants se penchèrent au-dessus du bord, et, perdant l'équilibre, roulèrent tous les deux au milieu de l'eau.

La bonne de M. Cocula qui, de loin surveillait les enfants, les voyant disparaître, se mit à crier au secours. Un prêtre qui passait aida la bonne à retirer les jeunes imprudents qui en seront quittes pour un bon bain froid.

**Banquet démocratique de Souillac.** — Les citoyens, désireux d'assister au banquet démocratique organisé par la municipalité de Souillac, le 27 septembre, sous la présidence de M. Caillaux, ministre des finances, sont informés que les inscriptions pour le canton de Gramat seront reçues jusqu'au 15 courant, chez M. Grange, correspondant de la Dépêche à Gramat.

Le prix d'inscription est fixé à 3 fr. 50

**Cressensac** — La foire. — Notre foire du 5 était abondamment pourvue en attelages et veaux des Landes. Il s'est traité beaucoup d'affaires à des prix toujours rémunérateurs.

Les attelages variant entre 600 à 900 fr., et les veaux de 200 à 300 fr. pièce. Affaires presque nulles pour les moutons et les cochons.

La volaille vaut 0 fr. 70 la livre ; les œufs 0 fr. 75 la douzaine ; pigeons, 0 fr. 70 la paire.

**Souillac** — Spectacle. — Nous sommes heureux d'annoncer pour samedi 12 et dimanche 13 courant, salle du théâtre, deux succès vraiment extraordinaires de cinématographe.

C'est une nouveauté pour notre ville, aussi convions-nous tous les Souillacois, de tous âges, à aller passer quelques bonnes heures à voir défiler devant leurs yeux les scènes les plus humoristiques, les plus piquantes, en un mot un répertoire choisi et nouveau.

Le prix des places est fixé à 1 franc les premières ; 0 fr. 50 les secondes ; les troisièmes sont supprimées.

**Lachapelle-Auzac** — Incendie. — Vendredi dernier, vers une heure et demie de l'après-midi, alors que tout le monde était à la foire de Souillac, le feu s'est déclaré dans une grange, sise au Castanet, commune de Lachapelle-Auzac. L'incendie trouva un aliment dans les fourrages accumulés dans la grange, prit bientôt une activité extraordinaire, gagnant le hangar contigu. Personne nese trouvant sur les lieux, l'incendie entier a été consumé ; le bétail a péri dans les flammes. Seul un bœuf ayant réussi à briser sa chaîne, put s'enfuir.

Les pertes occasionnées par ce sinistre, dont la cause n'a pu être déterminée, s'élèvent à la somme de 6.000 fr. Le propriétaire, M. Cluzan, n'était assuré que pour 3.400 francs.

**Gignac** — Notre traversée. — Nos édiles ont l'air d'être peu soucieux de la continuation de notre traversée du bourg Et pourtant il nous semble que cette question est une des plus urgentes, vu les accidents que peuvent courir les voitures traversant notre bourg.

On pourrait même signaler au besoin quelques accidents qui ont eu lieu tout récemment.

Nous espérons que notre municipalité prendra les mesures nécessaires pour activer cette question dans le plus bref délai.

## Pinsac

**Vois.** — Le public est informé que la circulation est rétablie sur le chemin de grande communication numéro 23 (de Pinsac à Lacave) par le pont de Pinsac à tous les véhicules.

## Vayrac

**Tombé d'une fenêtre.** — Lundi soir, le jeune Justin Villers, petit-fils de Rose Bonneval, âgé de six à sept ans, qu'on avait fermé à clé dans la maison, pendant l'absence de ses parents, est tombé accidentellement sur la chaussée, d'une hauteur de quatre mètres. Le bambin s'est fait de nombreuses contusions. Son état n'est pas grave, mais nécessitera plusieurs jours de repos.

## Chez nos voisins

### Lot-et-Garonne

#### FUMEL

**Les Confidences de l'Esplanade** — Par un de ces soirs, qui se raccourcissent toujours avec le regret de voir se finir si vite l'été, la minucule et gentille Esplanade de Fumel, racontait ses secrets les plus intimes aux jeunes ormeaux, qu'une municipalité intelligente avait cru bon de confier à son terrain nourricier.

Dans le ciel pur, la lune prêtresse des belles soirées, rouillait en gendarme son grand oeil ouvert, hérause de planer sur le royaume du silence.

Confiée d'aise, grisée de joie, enivrée de bonheur ; sous le charme des étoiles qui la contemplaient, la coquette Esplanade fumeloise babillait comme une petite folle avec ses jeunes amis les ormeaux ! Elle disait :

Dans quelques jours je serai belle !... Dans quelques jours, vous, mes petits ormeaux vous serez jolis !... Vous aurez une toilette magnifique, vous serez mes plus beaux atours, le kiosque sera mon plus bel ornement. Vous me ferez honneur. — Pour mieux épater le public, on glissera dans vos feuillages touffus des lanternes de toutes les couleurs.

Je vous conseille d'être sages, chacun de vous sera gardé par un pompier ! En outre de cela, mes petits amours d'ormeaux, vous serez reliés les uns aux autres par des fils de cuivre, qui transmettront des jets de lumière gaie à vos branchages joyeux. Oui, l'œil des promeneurs et des curieux, sans compter celui des amateurs, sera flatté par l'art vénitien infiltré dans vos ramures ; en revanche, malgré leurs diverses dimensions, mon sol sera foulé par des pieds qui ne seront pas tous aristocratiques.

Taisez-vous, petits ormeaux, ne vous fiez pas au chant des cigales, abandonnez à l'herbe qui me sert de manteau, le murmure des grillons !... Vous êtes mes enfants, je vous ai nourri de mon lait, laissez moi parler : les gosses ne doivent causer que sur l'ordre de leur maman !... Venus de je ne sais où, ravis à quelque pépiniériste célèbre qui vous comblait de soins, on vous confa à moi pour donner à vos jeunes racines la sève qui a fait élever vos tiges vers la liberté ; pour vous donner ce sang de mon cœur, qui a fait verdoyer votre feuillage, et qui a fait de vous les mignons petits arbres dont j' suis si fière. Vous avez crânement poussé sur un terrain qui appartient tout entier à Fumel. La plupart des maisons construites ont apporté leur tribut de débris. Je suis la fille de Fumel, vous êtes les enfants des Fumelois, donc causez !

Je suis fière de vous, mes petits ormeaux. Je suis orgueilleuse de vous avoir élevés dans le sentiment démocratique. Je suis fière de constater que sur les bancs primitifs qui font partie de mon modeste aménagement, les pauvres comme les riches peuvent goûter le frais de vos ombrages, à condition qu'il ne plaise pas à certains seigneurs de Fumel, de vous isoler de ceux qui n'ont pas le sou. Ce petit désagrément vous est encore ménagé cette année.

Pendant quelques jours vous allez être encadrés, par une palissade majestueuse, ne supportant que quelques ouvertures que l'on nomme guichets.

Ces trous carrés, où l'on place toujours une caricature renfrognée qui demande des sous, sont faits spécialement pour éloigner les pauvres, ce qui n'empêche pas que les riches font la grimace en présence du vilain moineau qui les goguenarde en les invitant à mettre la main au gousset ! Mais comme ceci n'est pas notre affaire, passons !

Ce que nous allons être rupins, mes petits ormeaux !... Sans payer nous nous trouverons aux premières places, pour entendre un bruit agréable ou désagréable suivant l'oreille ; pour assister à la lecture du palmarès, pour voir les organisateurs de la fête rougir de plaisir sous les compliments qui leur seront adressés.

Voyons, mes petits ormeaux, ne secouez pas aussi indocilement vos jolies ramures, ne vous laissez pas taquiner par les vents légers. Ce sont des baisers menteurs qui font frissonner votre jeunesse, l'été se meurt et seul le chagrin de disparaître donne une dernière ardeur aux carences des brises.

Songez, mes petits ormeaux qu'une belle fête se prépare, que je dois offrir mon gazon et mes allées à un nombreux public, et que vous avez le devoir de maintenir votre feuillage dans le vert le plus pur, que vous devez garantir aux jolis visages l'ombrage le plus doux et le plus frais.

Allons, mes petits ormeaux, soyez sages, tâchez de causer sérieusement jusqu'aux fêtes ! Ensuite nous verrons !

Mlle CLÉDUT.

public, et que vous avez le devoir de maintenir votre feuillage dans le vert le plus pur, que vous devez garantir aux jolis visages l'ombrage le plus doux et le plus frais.

## Bibliographie

**LA REVUE HEBDOMADAIRE** — Sommaire du numéro du 12 Septembre

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du Catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

**PARTIE LITTÉRAIRE** — M. Costa de Beauregard de l'Académie française, Mon Oncle le général. — Douze ans d'émigration en Autriche II (An). — Le colonel Picard, La Mentalité de la Prusse avant l'ère et après Tilsit. — Maurice Pézard, Le Sionisme : ses origines, son avenir (à propos du Congrès de Cologne). — Louis Batiffol, La Sœur du roi Louis-Philippe. — Jean Gallotti, L'Amour halluciné II (An). — L. Parvinière, Chronique scientifique : les animaux phosphorescents ; les pouilles géantes.

Les faits de la semaine. — Revue des revues françaises. — La Vie mondaine. — **PARTIE ILLUSTRÉE** — A l'Institut : M. Henri Weil, doyen de l'Académie des inscriptions et belles lettres. — A travers l'histoire : Madame Adélaïde, par Winterhalter. — Mort de Desaix à Marengo, par Lafitte. — Au Maroc. — Sur la frontière Oranaise : Bon Denib. — La palmeraie de Bon Denib. — A Colomb-Béchar : l'école primaire professionnelle de Colomb-Béchar, le poste français le plus avancé du Sud-Oranais. — Beni Ounif : le grand hôtel du Sahara. Actualité : M. le comte Giovanni Gallina, le nouvel ambassadeur d'Italie à Paris. — Quelques représentants du parti « Jeune-Turc » à Paris. — Le roi Georges de Grèce à Paris ; le roi, au cours de sa promenade matinale, rue de la Paix. — Paris l'été... les travaux de la place de la Concorde. Le Théâtre en plein air : A Biziers, un théâtre en plein air : le Premier Grievé, dont les principaux interprètes furent M. Paul Mounet et Mlle Roch, de la Comédie-Française. — Les suffragettes à Londres : La dernière manifestation des suffragettes à Londres. — Aviation : Aucamp d'Auvours, au Mans, le célèbre aviateur américain Wilbur Wright.

L'instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

**LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. Journal hebdomadaire illustré.** Masson et Co, éditeurs, 120 boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1842, du 12 septembre 1908.

Les Gallas au Jardin d'Acclimatation, par Marcel Blot. — Un musée commercial japonais. — La dénudation des roches dures, par E.-A. Martel. — Aviation ; quelques planeurs, par Lucien Fourrier. — Machine à nettoyer les poissons ; par V. Forbin. — Académie des sciences ; séance du 7 septembre 1908, par Ch. de Villedeuil. — E. Mascart, par Ch.-Ed. Guillaume.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

## Chronique agricole

### EAU-DE-VIE DE FRUITS

Tous les récoltants peuvent pratiquer la distillation des fruits, sous le bénéfice du privilège que leur confère la loi du 27 Février 1906, dite « des bouilleurs de cru ».

Cette loi exempte du droit de consommation et de toutes déclarations des propriétaires, fermiers ou métayers qui transforment en eaux-de-vie ou alcools, pour leurs besoins, les vins provenant de leur propre vendange, les cidres et poirés de leur récolte de pommes et de poires, ou les piquettes, boissons, lies et marcs qui en forment les résidus.

Le privilège s'étend également à la distillation des fruits des vergers, en tant que poires et pommes à couteau, cerises, prunes et prunelles, qui, par suite de l'abondance des récoltes ou toute autre cause : excès de maturité ou chute précoce, attaque des insectes etc., ne sont pas utilisables pour la table. En les distillant, on obtiendra des eaux-de-vie d'excellente qualité.

Avant d'être soumis à la distillation, il est nécessaire que les fruits aient fermenté, et cette opération est fort simple. La fermentation peut s'effectuer de la manière suivante :

Les fruits sont versés dans des tonneaux ou des cuves et laissés à fermenter naturellement, dans un local tempéré. La température la plus convenable à une fermentation régulière est d'environ 20 degrés centésimaux ; pour opérer dans de bonnes conditions, on évitera, autant que possible, de la laisser descendre au-dessous de 15 degrés ou s'élever au-dessus de 25 degrés.

La fermentation terminée, c'est-à-dire lorsque la matière ne dégage plus de gaz acide carbonique, on peut distiller en mettant le tout, solide et liquide dans la chaudière.

Dans le cas où l'on ne pourrait

distiller immédiatement, il faudrait, un peu avant que la fermentation ne fût à sa fin, remplir complètement les fûts et les boucher hermétiquement, afin de tenir les moûts à l'abri du contact de l'air. Un petit tuyau recourbé conduit le gaz acide carbonique dans un vase rempli d'eau, ou bien l'on bouche le trou à fausset, percé dans la bonde, avec un tampon de ouate. On conserve ainsi les moûts plusieurs mois ; mais si on les laissait à découvert, des fermentations secondaires se formeraient rapidement aux dépens de l'alcool, ce qui diminuerait d'autant la quantité de produit à obtenir et en altérerait sensiblement la qualité.

Certains distillateurs de l'Est de la France retirent les queues des cerises avant de soumettre celles-ci à la fermentation.

## Chemin de fer d'Orléans

### Trains spéciaux à prix réduits des régions de l'Aveyron, du Lot, de l'Auvergne et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 4, 16 Septembre et 1<sup>er</sup> Octobre.

Des trains spéciaux à prix réduits et comprenant uniquement des voitures de 3<sup>e</sup> classe, seront mis en marche les 4, 16 Septembre et 1<sup>er</sup> Octobre au départ des gares et sections ci-après pour Paris-Austerlitz.

Le retour individuel des voyageurs ayant pris ces trains spéciaux sera autorisé dans un délai de 90 jours par tous les trains ordinaires.

### PRIX DES PLACES (Aller et Retour)

Gares comprises entre Rodez (inclus) et Capdenac (inclus) et Décazeville..... 35f. 10  
Gares comprises entre La Capelle-Viescamp (inclus) et Montvalent (inclus) via Figeac, Cahors (inclus) et Noailles (inclus)..... 32f. 10  
Gares comprises entre Vic-sur-Cère (inclus) et Saint-Denis-près-Martel (inclus)..... 31f. 10  
Gares comprises entre les 4 Routes (inclus) et Estivals (inclus) Montagnac-Saint-Hippolyte (inclus) et Aubazine-Saint-Hilaire (inclus)..... 29f. 10  
Le Vigeois et Uzerche..... 26f. 10

La délivrance des billets aura lieu à Paris, à l'Agence Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais, et aux gares comprises sur les sections désignées ci-dessus ; elle commencera à ces gares, 5 jours au moins avant le départ des trains.

Il est accordé une franchise de 30 kilos de bagages par place. Il n'est fait aucune réduction spéciale sur les prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales apposées dans les gares.

### Exposition Franco-Britannique à Londres

A l'occasion de l'exposition Franco-Britannique à Londres, la Compagnie d'Orléans délivre, jusqu'au 25 Octobre (inclus) :

1<sup>o</sup> Les Vendredis et Samedis, au départ des gares désignées ci-après, des billets réduits de 50 0/0 conjointement avec des billets d'excursion de Paris-Nord, dits « Une journée à Londres », de Paris-St-Lazare dits « du Lundi », utilisables les Samedis et Dimanches soir.

Agren, Albi, Angers, Angoulême, Aurillac, Blois, Bergerac, Bordeaux (Bastide ou St-Jean), Brives, Cahors, Châteauroux Châtelleraut, Commeny, Guéret, Libourne, Limoges Bénédicins, Lorient, Montauban, Moulins, Montluçon, Nantes, Orléans, Périgueux Poitiers, Quimper, Redon, Rodez, Saumur, St-Nazaire, Tours, Toulouse, Vannes.

Ces billets sont valables pour le retour jusqu'au Mercredi.

2<sup>o</sup> Tous les jours de la semaine, au départ de toutes les gares du réseau, des billets réduits de 40 0/0 conjointement avec des billets d'excursion de 14 jours de Paris-Nord ou Paris-St-Lazare.

Ces billets spéciaux sont valables 18 jours.

Les personnes munies de billets de la 1<sup>re</sup> catégorie ne pourront présenter aucun bagage à l'enregistrement. Seuls, les billets de 18 jours donneront droit à la franchise ordinaire de 30 kilos.

Pour plus amples renseignements, consulter les gares.

minimum (soit 100 kilomètres, aller et retour). Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller ; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction est accordée, pour l'aller, du 20 août au 25 octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de quarante-cinq jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est étendu jusqu'au 10 novembre inclus, pour l'aller, aux ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la région de Port-Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin ; cette année, en vue du cisalage et de la cueillette desdits raisins ; ces ouvriers pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

## MARCHÉS AUX PRUNES

Fumel (Lot-et-Garonne), 8 septembre. — Le marché aux prunes (eau mardi dernier, à l'occasion de notre foire de septembre a été très bien approvisionné. 100 quintaux de fruits environ avaient été apportés et ont été rapidement vendus aux cours suivants :

Les 50 et 55 fruits au demi-kilo, de 26 à 28 fr. ; les 60 et 65, de 22 à 24 fr. ; les 70 et 75, de 17 à 18 fr. ; les 80 et 85, de 15 à 16 fr. ; les 90 et 95 de 12 à 14 fr. ; les 100 et 105, de 10 à 11 fr. ; fretin, de 5 à 9 fr. ; le tout les 50 kilos.

Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) 8 septembre. — Apports, 1.200 quintaux, vendus aux prix suivants :

Les 60 et 64 fruits au demi-kilo, de 21 à 23 fr. ; les 70 et 74, de 17 à 19 fr. ; les 80 et 84, de 15 à 17 fr. ; les 90 et 94, de 12 à 14 fr. ; les 100 et 104, de 8 à 10 fr. ; les 110 à 114, de 6 à 8 fr. ; le tout les 50 kilos.

Fruits bien préparés et d'excellente qualité. — Prochain marché : mardi 15 septembre.

Castelmoron-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 8 septembre. — Plus de 3.000 quintaux ont été apportés à notre marché d'hier. Le tout vendu assez rapidement et avec hausse sur les marchés précédents. Voici les cours pratiqués :

Les 100 et 104 fruits au demi-kilo, de 9 à 10 fr. ; les 90 et 94, de 12 à 14 fr. ; les 80 et 84, de 15 à 17 fr. ; les 70 et 74, de 19 à 22 fr. ; les 60 et 64, de 24 à 26 fr. ; les 50 et 54, de 28 à 30 fr.

Prochain marché : mardi 15 septembre.

## Bulletin Financier

Paris, 9 septembre.

Un courant de réalisations explicable par le désir de certains acheteurs d'assurer quelques bénéfices après la hausse de ces jours derniers, provoque un léger tassement sur l'ensemble du marché.

La tendance reste ferme, mais les affaires sont calmes.

La Rente française fléchit à 96,85. Les fonds russes s'inscrivent : le 3 0/0 1891 à 75,25, le 1896 à 75, le 5 0/0 nouveau à 100,45 et le consolidé à 89,40.

Dans le groupe des chemins français ; l'Est se traite à 946, le Lyon à 1382, le Nord à 1780 et l'Ouest à 875.

Nos établissements de crédit sont stationnaires. La Banque de Paris se négocie à 1527, le Comptoir d'Escompte à 688, le Crédit Foncier à 733 et le Crédit Lyonnais à 1320.

Les obligations 5 0/0 du port de Bahia sont à 442. L'action Nantes Butter se tient à 37.

## FORCE VIRILE

Retrouvée à tout âge par traitement spécial. Ouvrage explicatif gratis. Demander à GIBBY, 20, r. Richer, Paris. Affections nerveuses, vices urinaires, ostéisme et autres maladies. Consultations : Mardi, Jeudi, Samedi, de 4 à 6 heures.

## A Vendre UN BOGHEY UN CHEVAL

et un HARNACHEMENT COMPLET Le tout en très bon état S'adresser au Bureau du Journal

## PÂTE L. STEINER

Attire et TUE RATS SOURIS, etc. Toutes Pharmacies

## Représentants

demandés par ancienne et importante maison Huiles d'olives. Fortes remises. Ecrire à Froidfond frères, à Salon, (Bouches-du-Rhône).

**Grande Pharmacie**  
DE LA  
**Croix-Rouge**  
Boulevard Gambetta (en face le Théâtre)  
**CAHORS**  
La mieux approvisionnée  
La meilleur marché

**A VENDRE**  
POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE  
**un COUPÉ**

Très léger, en excellent état.  
S'adresser au Bureau du Journal.

**L. MAURY**  
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'École Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
75, Boulevard Gambetta  
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait  
et entièrement garanti

**A. WILCKEN**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DULYCEE GAMBETTA  
ET DE  
L'ÉCOLE NORMALE  
D'INSTITUTEURS  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR  
LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

RELIGIEUSE, donne secret p<sup>r</sup>  
Régénérer enfants urinant au lit. Ecr.  
Maison Buzot, à Chantenay, Nantes.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Décision du bureau de Cahors  
du 11 Mars 1908.

**ÉTUDE**  
DE  
**M<sup>e</sup> Camille AUTEFAGE**  
Licencié en Droit  
AVOUE A CAHORS  
10, Cours de la Chartreuse, 10

**Extrait**  
D'UN  
**Jugement de Divorce**  
(Article 250 du Code civil)

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Cahors, le vingt-un Juillet 1908, enregistré, Entre Madame Marie MOLES, sans profession épouse du sieur Paulin BÈS, demeurant à Larroque-des-Arcs, Ayant M<sup>e</sup> C. AUTEFAGE pour avoué constitué, Et le sieur Paulin BÈS, journaliste, ayant demeuré à Cahors, rue Nationale, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus en France; N'ayant pas d'avoué constitué, Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux sus-nommés, au profit de la femme, aux torts et griefs du mari. Pour extrait certifié conforme. Cahors, le 5 septembre 1908. L'avoué de la demanderesse, Signé : C. AUTEFAGE.

ETUDES  
DE  
**M<sup>e</sup> Camille AUTEFAGE**  
Licencié en Droit  
AVOUE A CAHORS  
Cours de la Chartreuse, N<sup>o</sup> 10  
Successeur de M<sup>e</sup> LACAZE  
(Ancienne étude DELBREIL)  
ET DE  
**M<sup>e</sup> DUTOURS**  
NOTAIRE A PRAYSSAC

**VENTE**  
SUR  
**LICITATION**  
les étrangers admis  
DE  
**DIVERS IMMEUBLES**  
sis sur la commune de Prayssac  
**EN SIX LOTS**

L'adjudication aura lieu le **Dimanche quatre Octobre mil neuf cent huit, à deux heures du soir, à Prayssac, en l'étude et par devant M<sup>e</sup> DUTOURS, notaire, à ces fins commis, au plus offrant et dernier enchérisseur.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :  
Qu'en vertu d'un jugement contradictoirement rendu le douze mai mil neuf cent huit par le tribunal civil de Cahors, enregistré, expédié, signifié et passé en force de chose jugée.  
Et qu'aux requêtes poursuites et diligences de : 1<sup>o</sup> Madame Marie SOULIÉ, épouse de M. Alois CARRAUT, concierge, avec lequel elle demeure à Paris, rue de la Dhuis numéro 44 ; 2<sup>o</sup> et du dit M. CARRAUT, agissant en ses meilleures qualités et pour la validité ; 3<sup>o</sup> M. Gaston FOURNOL employé et Madame Louise Fernande LIDON, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue du faubourg St Denis numéro 54 ; ledit M. FOURNOL, agissant en son nom personnel et pour la validité ; 4<sup>o</sup> Madame Elise Marie FOURNOL, journalière, majeure, demeurant à Paris, rue d'Enghien numéro 9, veuve de M. Nicolas Marie Antoine JULLIARD ; 5<sup>o</sup> Mademoiselle Anastasie Elise FOURNOL, journalière célibataire majeure, demeurant à Paris, rue de la Dhuis numéro 44 ; 6<sup>o</sup> Mademoiselle Marie Jeanne Marcelle FOURNOL, célibataire, majeure, jour-

nalière, demeurant à Paris, rue d'Enghien numéro 9.  
Ayant M<sup>e</sup> C. AUTEFAGE pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.  
En présence ou eux dûment appelés de :  
1<sup>o</sup> M. BLADINIÈRE Louis, facteur des postes demeurant à Castelfranc, pris en qualité de tuteur du sieur SOULIÉ Auguste, interdit légal, ancien boulanger, ayant dem. uré à Prayssac ;  
Ayant M<sup>e</sup> SÉGUY pour avoué constitué.  
2<sup>o</sup> M GARDES "mille propriétaire domicilié au Niaudou, commune de Prayssac, pris comme subrogé-tuteur du dit interdit.  
N'ayant pas d'avoué constitué Parties co-licitantes.  
Il sera procédé le **dimanche quatre octobre mil neuf cent huit à deux heures du soir, en l'étude et par devant M<sup>e</sup> DUTOURS notaire à Prayssac à ces fins commis par le jugement précité, à la vente sur licitation, les étrangers admis, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des immeubles dépendant des successions de M. Jean Pierre SOULIÉ et Madame Françoise GARDES, en leur vivant mariés, demeurant à Prayssac et ci-après décrits et désignés.**

**DÉSIGNATION**  
**des immeubles**  
**A VENDRE**  
TELLE QU'ELLE EST FAITE AU CAHIER  
DES CHARGES CI-APRÈS ÉNONCÉ.

**BIENS IMMEUBLES**  
situés sur la commune de Prayssac.  
**Lotissement**  
**MISES A PRIX**

**Premier lot**  
Le premier lot comprendra une maison avec rez-de-chaussée à usage de café, cuisine, trois chambres, un premier étage et un grenier sous les combles. Cette maison est placée aux abords de la route nationale Elle est située au chef-lieu de la commune de Prayssac et élevé sur le sol du numéro 431 p. section D de la dite commune et imposée pour un revenu matriciel de quarante-quatre centimes.  
Ce premier lot sera mis en vente sur la mise à prix de **1.000** fr. mille francs, ci....  
**Deuxième lot**  
Le deuxième lot comprendra une grange sise à Prayssac, aux abords du boulevard extérieur,

confrontant à Madrid, Laffargue et Bessières ;  
Ce deuxième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cent francs ci... **500** fr.  
**Troisième lot**  
Le troisième lot comprendra un bois sis à la Cardinale, formant les numéros 1275 contenance cadastrale quarante-deux ares, 1276, contenance cadastrale, cinquante-un ares cinquante centiares, 1278, contenance cadastrale, douze ares, trente centiares, le tout section C de la commune de Prayssac ; Ce troisième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs ci..... **50** fr.

**Quatrième lot**  
Le quatrième lot comprendra les numéros 466, contenance cadastrale cinquante-trois ares, cinquante centiares, 530, contenance cadastrale, deux ares cinquante centiares, 531, contenance cadastrale quinze ares, le tout section B de Prayssac.  
Les dits immeubles sis au lieu dit « Les Montels » et « Le Roc des Montels » ;  
Ce quatrième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs ci.... **50** fr.

**Cinquième lot**  
Le cinquième lot comprendra une terre, aujourd'hui jardin, sis à Prayssac, formant le numéro 1207 bis P. section E de ladite commune, contenance cadastrale, cinquante huit centiares ;  
Ce cinquième lot sera mis en vente sur la mise à prix de vingt-cinq francs ci.... **25** fr.

**Sixième lot**  
Le sixième lot comprendra les numéros 120, contenance cadastrale onze ares trente centiares, 146, contenance cadastrale un are, quarante-cinq centiares, 147, contenance cadastrale, six ares, quatre-vingt centiares, 148, contenance cadastrale, trois ares, trente centiares, le tout section D de la commune de Prayssac. Les dits immeubles sont situés au lieu dit « Les Gaulties ».  
Ce sixième lot sera mis en vente sur la mise à prix de **300** fr. trois cent francs ci....

**PAIEMENT DES FRAIS**  
Tous les frais faits sans exception, depuis la demande en partage jusqu'au jour de la vente exclusivement seront payés par le ou les adjudicataires en diminution de leur adjudication, et ce dans le délai de dix jours de l'adjudication.  
**OBSERVATIONS.** — Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été fait et rédigé par M<sup>e</sup> DUTOURS, notaire à Prayssac à ces fins commis et déposé en son étude où toute personne peut en prendre connais-

sance et communication sans déplacement.  
Pour extrait certifié conforme. Cahors, le cinq septembre mil neuf cent huit.  
L'avoué poursuivant la vente, Signé : C. AUTEFAGE.

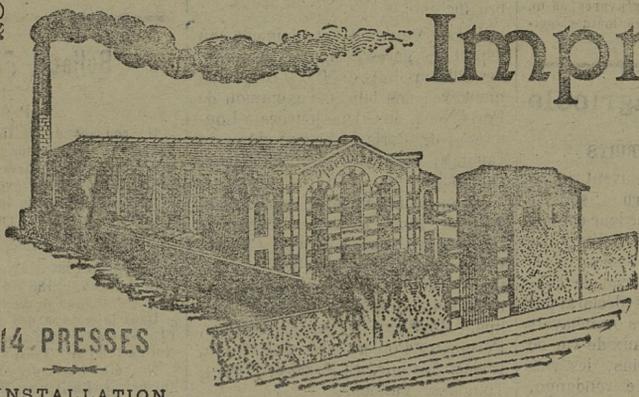
Enregistré à Cahors, le sep. em. bre mil neuf cent huit, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
Le Receveur, Signé : Ch. D'ALGAY

**Pour plus amples renseignements, s'adresser :**  
1<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> DUTOURS notaire à Prayssac, commis pour recevoir les enchères ;  
2<sup>o</sup> M<sup>e</sup> C. AUTEFAGE, avoué à Cahors, poursuivant la vente ;  
3<sup>o</sup> M<sup>e</sup> SÉGUY, avoué à Cahors, co-licitant.

**ÉTUDE**  
DE  
**M<sup>e</sup> Camille AUTEFAGE**  
Licencié en Droit  
AVOUE A CAHORS  
Cours de la Chartreuse, N<sup>o</sup> 10

**Extrait**  
D'UN  
**Jugement de Divorce**  
(Article 250 du Code civil)

D'un jugement rendu contradictoirement entre parties par le tribunal civil de Cahors, le quatre août mil neuf cent huit, enregistré et signifié, Il appert que le divorce a été prononcé.  
Entre M. Victor Alphonse DASSEN, capitaine au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en garnison à Cahors, domicilié au dit Cahors ;  
Ayant M<sup>e</sup> Camille AUTEFAGE pour avoué constitué  
Et Madame Marie Joséphine PIERRON, sans profession, épouse du dit M. DASSEN, domiciliée de droit avec lui ; mais autorisée à résider et résidant de fait, séparément au dit Cahors.  
Ayant M<sup>e</sup> TASSART pour avoué constitué,  
Aux torts et griefs de la femme. Pour extrait certifié conforme. Cahors, le 5 septembre 1908. L'avoué du demandeur, Signé : C. AUTEFAGE.



**14 PRESSES**  
INSTALLATION  
A vapeur et à l'électricité.

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :  
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,  
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,  
du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère  
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)  
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

**CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS**

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

**CARTES DE VISITE**

PRIX MODÉRÉS